

Calendrier des activités

avril 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1 BUREAU FERMÉ	2	3 ASSEMBLÉE DU CONSEIL	4	5	6 
7	8 VIE ACTIVE 	9 RÉUNION MEMBRES BIBLIO ET FABRIQUE	10	11	12	13
14	15 VIE ACTIVE 	16	17 BUREAU FERMÉ	18	19	20 Soirée bénéfice maison des jeunes hot dog nachos et jeux !! 
21	22 VIE ACTIVE 	23	24	25	26	27
28	29 VIE ACTIVE 	30				

Pour nous joindre

Michel Cliche, maire

Stéphanie Côté Directrice Générale
clerval@mrcao.qc.ca

Téléphone: (819) 520-2640
Télécopieur: (819) 783-4001

Municipalité de Clerval «Petit journal»

Edition Avril 2024



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
FERMÉ	8h00 à 16h00	8h00 à 16h00	8h00 à 16h00	8h00 à 16h00	8h00 à 12h00	FERMÉ

**Vous voulez faire paraître
une publicité dans notre
Petit journal à très peu de
frais?**

Frais mensuels exigibles

1/3 de page = 2 \$

1/2 page = 5 \$

1 page = 10 \$

VTT ET TRACTEURS CIRCULANT SUR LA ROUTE

S.v.p. faites attention au macadam lorsque vous circulez sur les routes recouvertes d'un traitement de surface et ne collez pas trop le bord de la route.

Merci de votre collaboration!

Pensez à faire analyser l'eau de votre puits.

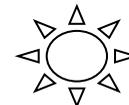
Le ministère recommande de tester l'eau au printemps et à l'automne, pour éviter de consommer de l'eau contaminée.

A tout ceux qui veulent payer des messes, vous êtes les bienvenus !

Permis de stationnement à l'aire d'accueil

Le coût du permis de stationnement est de vingt dollars (20 \$) par jour et de cent dollars (100 \$) par semaine. Celui-ci est non transférable et doit être apposé de façon à être visible de l'extérieur.

Ces permis sont disponibles au bureau municipal sur les heures d'ouvertures de celui-ci.





819-333-5500

Résidentiel
Commercial
Industriel
Municipal
Agricole



Yvan Auger
Maître électricien
y.auger@augerelectrique.com

170, 1re rue Ouest
La Sarre, Québec, J9Z 1V2
Télécopieur: 819-333-5503
Téléphone: 819-333-5500

Construction
Rénovation
Réparation
Vente

Chauffage
Éclairage
Contrôle
Câblage
Entrée électrique
Panneau de distribution
Piscine et Spa

www.augerelectrique.com

Permis de construction et rénovation

Saviez-vous que:

1- Il est important de contacter l'inspecteur municipal avant d'entreprendre des travaux de construction, rénovation, agrandissement, modification ou autres et ce, pour vous assurer de la conformité de votre projet avec la réglementation en vigueur.

2- **Un permis est nécessaire** pour TOUS les travaux ayant une valeur de 500\$ ou plus, même si vous accumulez les matériaux depuis un certain temps; même si les matériaux utilisés vous ont été donnés; même si votre remise préfabriquée est usagée... Informez-vous AVANT de faire les travaux! Ça pourrait vous éviter bien des problèmes... Amende de 200\$, démolition, etc...

Vous pouvez remplir le **formulaire de demande de permis** que vous retrouverez sur notre site internet et le transmettre par courriel au clerval@mrcao.qc.ca

Sanctions et pénalités

Pour toute infraction ou contravention à quelconque des dispositions des règlements d'urbanisme rend le contrevenant **passible d'une amende de deux cents dollars.**

Si l'infraction d'un règlement est continue, cette continuité **constitue jour par jour une infraction** séparée et la pénalité édictée pour cette infraction peut être infligée pour chaque jour que dure l'infraction.

Auxiliaires

Il est interdit d'annexer à une roulotte toute construction telle que portique, véranda, chabrette, hangar, appentis, ou autres semblables sans avoir obtenu au préalable un permis de l'inspecteur des bâtiments.

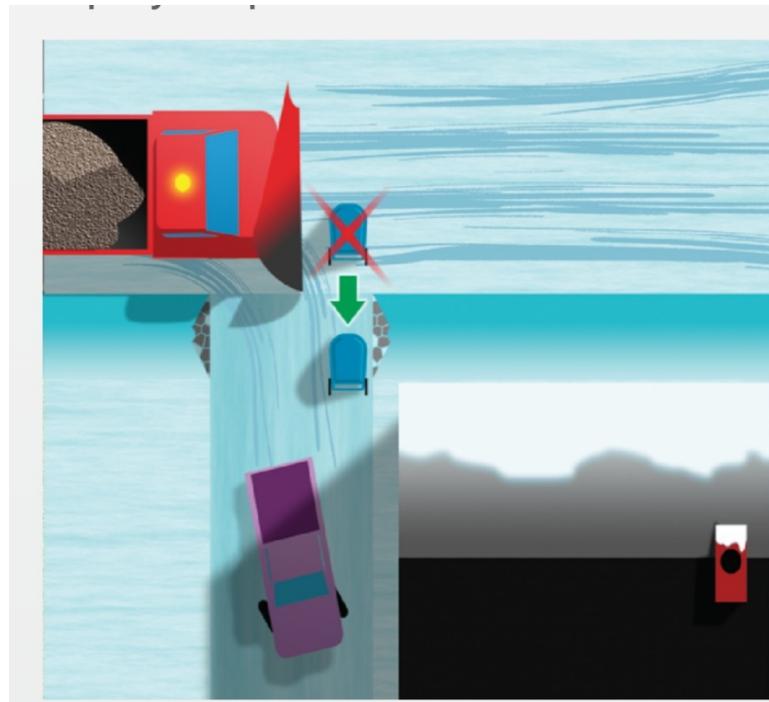
Veillez noter que depuis le 1er janvier 2017, la Municipalité applique l'article 1.3.7.2 du règlement administratif #82, inclus dans les règlements d'urbanisme et impose une amende de 200 \$ pour tout citoyen ayant commencé les travaux avant la demande de permis, contrevenant à l'article 1.3.2.1.

Prévoyez qu'un délai de 30 jours peut être requis pour l'obtention d'un permis.

Été comme hiver, toujours placer le bac sur votre propriété en bordure de la voie publique

Lors de la journée de collecte de vos bacs de poubelles et de recyclage, il est important que ces derniers soient situés sur votre propriété et non pas dans la rue, car ils nuiront aux travaux de déneigement. Les bacs qui ne se trouvent pas sur votre propriété, s'ils se font endommager, les dommages seront de votre responsabilité et non de la responsabilité des employés qui effectuent les travaux ni de la responsabilité de la municipalité. Nous vous demandons aussi de bien vouloir déneiger les couverts de vos bacs quand vous les mettez au chemin. Aussi, si vous avez des boîtes aux lettres mobiles, bien vouloir les mettre au bon endroit afin d'évitez que les charrues les endommages. **Nous ne seront pas responsable si vos bacs ou vos boîtes aux lettres se font endommager.**

Merci de votre collaboration !



RÉUNION--RÉUNION--RÉUNION

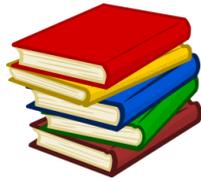
**UNE RÉUNION AURA LIEU POUR TOUT LES
MEMBRES DE LA BIBLIOTHÈQUE AINSI QUE TOUT
LES MEMBRES DE LA FABRIQUE STE-JEANNE-
D'ARC DE CLERVAL**

QUAND : MARDI LE 9 AVRIL 19H00

OÙ : À LA BIBLIOTHÈQUE

**AFIN DE PROCÉDER AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA
CHAPELLE !**

**VOTRE PRÉSENCE SERA TRÈS APPRÉCIÉE !
AU PLAISIR DE VOUS Y VOIR !**



Bibliothèque Municipale

La bibliothèque est ouverte à tous.

ABONNEMENT

Adultes : \$4.00.

Enfant moins de 18 ans : gratuit.



Lundi 19h00 à 20h00

Jeudi 9h00 à 11h30



Bibliothèque Municipale

Du suspense à l'état pur avec les 4 romans de Mélissa Breton-Guertin auteure de 24 ans demeurant à La Sarre

Échange de collections le mercredi 10 avril 2024 à 9h30.

Un coup de main est toujours apprécié pour classer les volumes dans les tablettes, de nouveaux livres seront donc disponibles à tous nos abonné(e)s. Merci !

Aux bénévoles intéressé(e)s il y a des **formations virtuelles**

données par le RÉSEAU sur le Web en Zoom

Lien pour s'inscrire et choisir la ou les formations qui vous intéressent.

<https://www.reseaubiblioatnq.qc.ca/activites/>

Un courriel de confirmation contenant les documents à imprimer et le lien Zoom pour se connecter à la formation vous sera envoyé le jour ouvrable précédant celle-ci.

CE QUI POURRAIT CE CACHER SOUS MON BATEAU

LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les espèces exotiques envahissantes sont des espèces (animales ou végétales) qui ont été introduites dans un milieu où celles-ci ne se trouvent pas de façon naturelle. Elles sont généralement introduites par l'humain, de façon accidentelle ou volontaire. Les espèces introduites sont dites envahissantes puisqu'elles entrent en compétition avec les espèces indigènes et prolifèrent au détriment de celle se trouvant naturellement sur le territoire.

POURQUOI EST-CE PROBLÉMATIQUE ?

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) posent un problème, car celles-ci constituent une menace pour la biodiversité. Leur prolifération accélérée modifie l'écosystème naturel dans lequel les EEE sont introduites. En plus des impacts environnementaux, leur présence peut également avoir des impacts sociaux et économiques. Par exemple, certaines espèces peuvent nuire à la baignade et à la navigation tandis que d'autres peuvent réduire la qualité de la pêche sportive et ainsi réduire l'attractivité touristique d'une région et générer des pertes de revenus importants.

Restez à l'affût en 4 étapes faciles

Le meilleur moyen d'éviter la propagation et la contamination de plans d'eau par les EEE aquatiques est de nettoyer son embarcation et tout autre matériel étant en contact avec l'eau.

- 1 **INSPECTEZ** tout le matériel qui est entré en contact avec l'eau afin de retirer les plantes, la boue et tout autre débris provenant du plan d'eau.
- 2 **VIDEZ** l'eau qui s'est accumulée dans votre bateau, incluant les viviers, les glacières, le moteur ou tout autre endroit où l'eau est susceptible de se trouver. Assurez-vous de le faire à une centaine de pieds du point d'eau.
- 3 **NETTOYEZ** à l'aide d'une laveuse à pression votre embarcation ainsi que le reste du matériel utilisé ou laissez sécher au soleil pendant 5 jours
- 4 **RÉPÉTEZ** à chaque fois que vous et votre bateau faites une sortie.

CONSULTEZ LE SITE WEB DU CREAT POUR CONNAÎTRE L'EMPLACEMENT DES STATIONS DE LAVAGE D'EMBARCATION EN ABITIBI TÉMISCAMINGUE
[HTTPS://WWW.CREAT08.CA/ESPES-EXOTIQUES-ENVAHISSANTES](https://www.creat08.ca/espces-exotiques-envahissantes)

Article POUR LES JOURNAUX LOCAUX

Les croix de chemin : un patrimoine à conserver



À l'automne 2023, j'ai commencé à sillonner les routes de l'Abitibi-Ouest afin d'y repérer les croix de chemin et d'y rencontrer des « contacts » qui pourraient m'aider à la distribution de questionnaires concernant ce patrimoine. Mon but : dresser l'inventaire, connaître leur « petite histoire » et sensibiliser les gens à leur conservation. Il m'apparaît important de souligner leur accueil et leur générosité.

Les croix de chemin possèdent un haut niveau de valeur historique, voire didactique. Elles marquent le territoire de mille façons : croix de fondation, croix de limite, croix d'hommage ou de mémoire. Si une croix de chemin tombe ou est démolie, c'est une parcelle de l'histoire locale et de la mémoire collective qui se perd. Merci aux personnes qui veillent à la sauvegarde de ce précieux héritage; soit à leur entretien, soit à leur

restauration, ou même, qui ont préservé certaines croix de la démolition en les relocalisant.

J'invite donc les personnes ayant reçu un questionnaire à bien vouloir me le faire parvenir, car le dépouillement des données et l'écriture du répertoire demeurent vraiment un travail de longue haleine. Je remercie ceux et celles qui ont déjà retourné le questionnaire.

Raymonde Proulx, Abitibienne de souche et de cœur

JE VOUS OFFRE MES SERVICES POUR LES TRAVAUX SUIVANTS :

- * POSE ET SABLAGE DE PLANCHER DE BOIS FRANC,
- * PLANCHER FLOTTANT
- * TUILES
- * LAVAGE A PRESSION DE MAISON, PATIO
- * TRAITEMENTS

POUR PLUS D'INFOS CONTACTEZ MOI

MICHEL 819-290-4380

Règlement numéro 173

Règlement sur les animaux

SECTION V NUISANCES

33. Constitue une nuisance et est interdit, tout type d'animal qui :

- 1) cause des dommages à la propriété d'autrui;
- 2) fouille dans les ordures ménagères, les déplace, déchire les sacs ou renverse les contenants;
- 3) fait du bruit de façon à troubler la paix ou la tranquillité d'une personne, notamment, mais non limitativement pour un chien d'aboyer, de gémir ou de hurler ou pour un chat de miauler;
- 4) s'abreuve à une fontaine ou un bassin situé dans une place publique ou s'y baigne;
- 5) se trouve dans une place publique où un panneau indique que la présence de chien est interdite.

34. Constitue une nuisance et est interdit, la personne qui :

- 1) attache un animal dans ou à proximité d'une place publique et le laisse sans surveillance;
- 2) garde des animaux dont la présence dégage des odeurs de nature à incommoder le voisinage;
- 3) nourrit sur le territoire de la ville des animaux sauvages, tels que les goélands, les mouettes, les pigeons, les corneilles, les écureuils, les rats laveurs, les canards, les poissons ou les animaux errants;
- 4) utilise une trappe ou un piège pour capturer un animal à l'extérieur d'un bâtiment sauf lorsque cela est permis par une autorité provinciale ou l'autorité compétente.

35. Constitue également une nuisance et est interdit :

- 1) pour un animal, de causer la mort d'un autre animal;
- 2) pour un animal, d'attaquer, de tenter d'attaquer, de mordre, ou de tenter de mordre une personne;
- 3) pour un animal, d'attaquer, de tenter d'attaquer, de mordre, de tenter de mordre un autre animal;
- 4) d'être le gardien de tout chien qui est entraîné à attaquer, sur commande ou par un signal, un être humain ou un animal;
- 5) d'organiser, de participer, d'encourager ou d'assister au déroulement d'un combat d'animaux ou de laisser son animal y participer.

Le gardien d'un animal dont le fait constitue une nuisance contrevient au présent règlement.

Communauté chrétienne Ste-Jeanne D'Arc

AVIS A CEUX QUI VOUDRAIENT PAYER DES MESSES, VOUS ÊTES LES BIENVENUS !

Pour ceux qui veulent faire un don a la Fabrique pour aider a payer les frais courants de l'année, ce serait très apprécié, votre participation est important pour le maintien de notre comité de la Fabrique !! Vous pouvez nous remettre les dons, soit au bureau municipal a Stéphanie Côté ou contactez Mathilde Lévesque au 819-783-3161 !

PROGRAMME DES MESSES DU MOIS

Samedi 6 avril 2024 : 19h00 Clerval (Abbé Anaclet)

Messe pour famille Wilfrid Roy par Gaétan Roy

Dimanche 7 avril 2024 : 11h00 La Reine (Abbé Rémy)

Dimanche 14 avril 2024 : 9h30 Dupuy (abbé Rémy)

11h00 Mancebourg (Abbé Anaclet)

Samedi 20 avril 2024 : 19h00 Clerval (Abbé Anaclet)

Messe pour les défunts de Clerval par un paroissien

Dimanche 21 avril 2024 : 11h00 La Reine (Abbé Rémy)

Dimanche 28 avril 2024 : 9h30 Dupuy (Abbé Rémy)

11h00 Mancebourg (Abbé Anaclet)



Rôti de boeuf mariné au babeurre

- Préparation 6h
- Cuisson 45 min
- Portions 8-10

Ingrédients :

- 1 rôti de boeuf d'intérieur de ronde de 2 à 3 livres
- 2 tasses de babeurre
- 1 c. à soupe de miel
- 2 c. à soupe de moutarde à l'ancienne
- 5-6 gousses d'ail écrasées
- 1 branche de romarin frais
- 3 branches d'estragon frais
- 2 branches de thym frais
- 2 c. à soupe de gros sel de mer
- Poivre au goût

Préparation

1. Glisser le rôti dans un grand sac de type Ziploc.
2. Verser tous les ingrédients de la marinade directement dans le sac.
3. Fermer le sac et le déposer au frigo, dans une assiette. Laisser mariner au moins 6 heures, mais pas plus de 48 heures.
4. Préchauffer le four à 375 F.
5. Sortir le rôti du sac et le déposer sur une plaque de cuisson. Jeter la marinade.
6. Faire cuire au four environ 15 minutes par livre, c'est-à-dire autour de 45 minutes pour un rôti de 3 livres comme sur la photo.
7. À la mi-cuisson, couvrir le rôti de papier d'aluminium.
8. Lorsque la viande sort du four, la laisser reposer pendant 5 à 10 minutes sur le comptoir avec le papier d'aluminium avant de la trancher.

BUREAU DE POSTE CANADA

LES HEURES D'OUVERTURES SONT :

LUNDI : 9:30 à 11h30 – 14:15 à 17:00

MARDI: 9:30 à 11:30 - 14:15 à 16:00

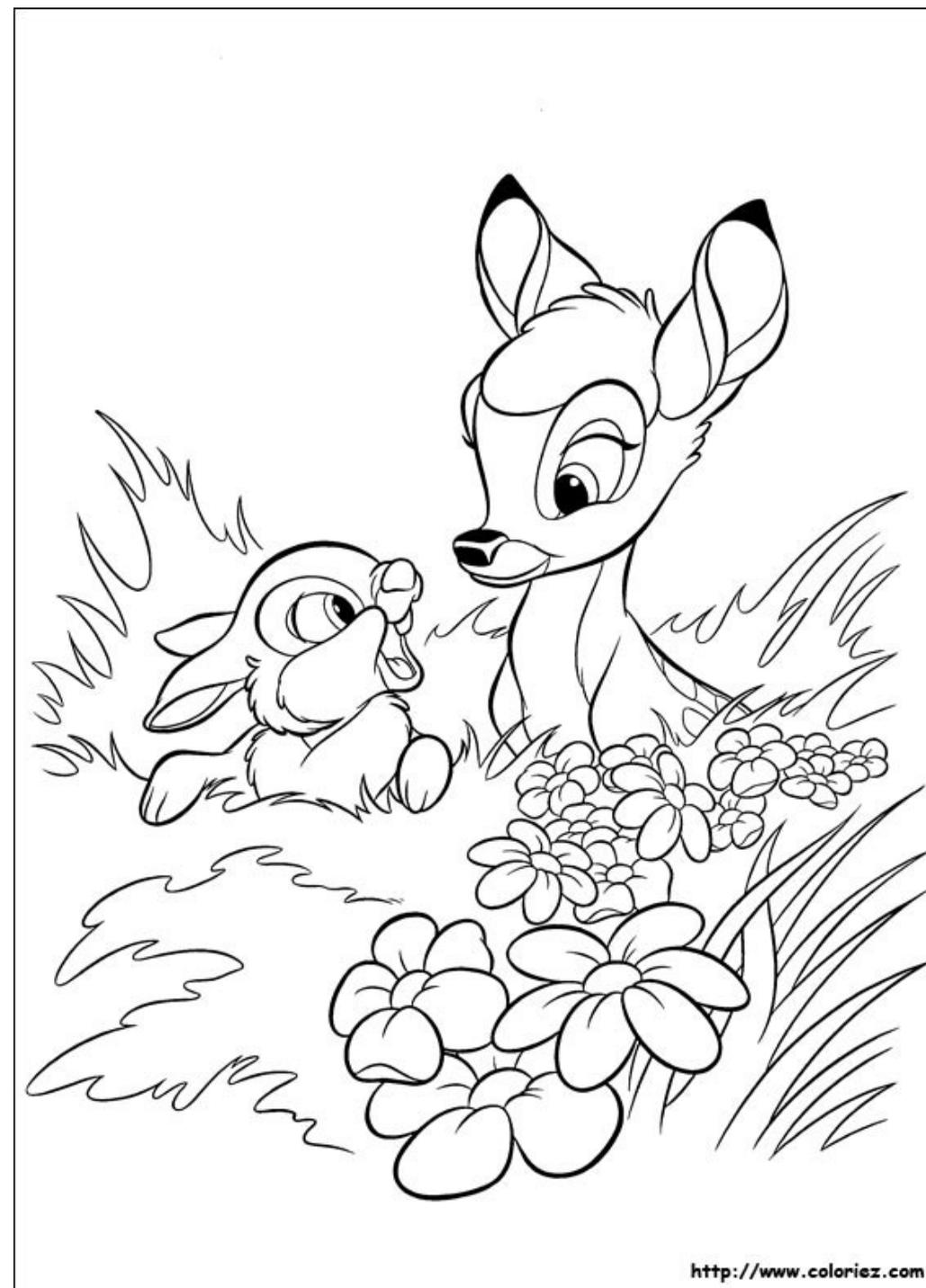
MERCREDI : 9:30 à 11:30 - 14:15 à 16:00

JEUDI : 9:30 à 11:30 - 14:15 à 16:00

VENDREDI : 9:30 à 11:30– 14:00 à 16:00

TÉLÉPHONE : 873-380-3052

L'ACCÈS AU CASIERS POSTAUX SONT JUSQU'À
18H00 TOUT LES JOURS !





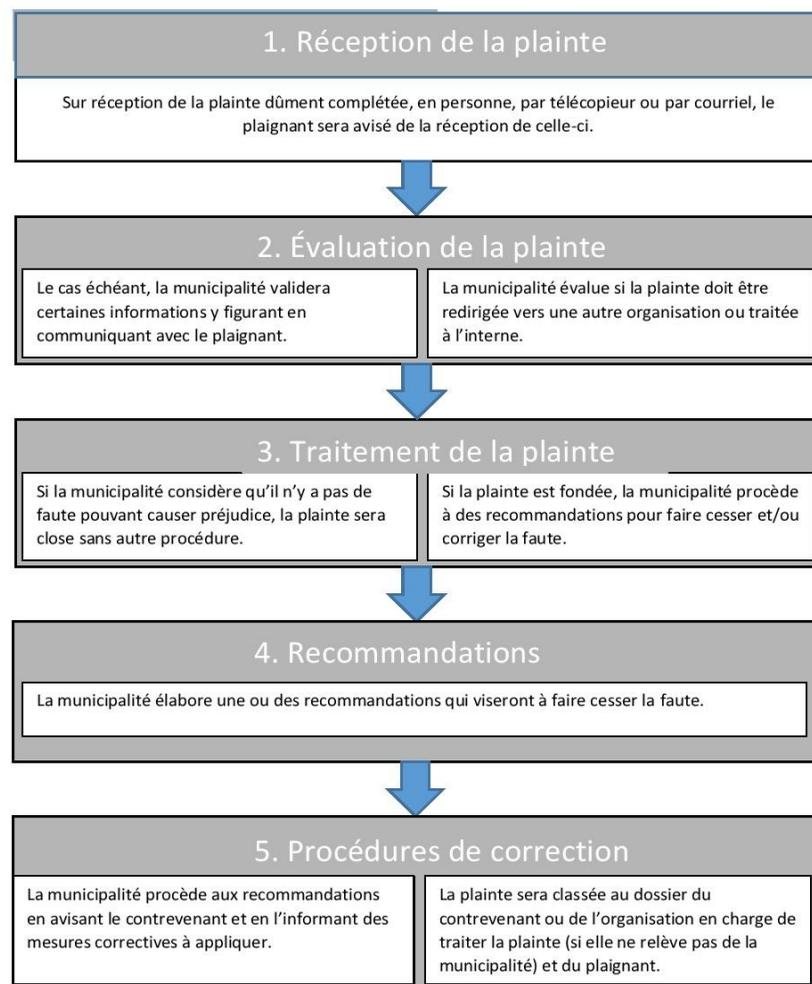
Municipalité de Clerval

579, 2e et 3e Rang
Clerval (Québec) J0Z 1R0
Téléphone: 819 783-2640

Télécopieur: 819 783-4001

Courriel: clerval@mrcao.qc.ca

Processus de traitements des plaintes



ZONE SONDAGE !!!

COURS DE DANSES 3 À 6 ANS

Nous aimerions savoir si l'offre de cours de danses pour les enfants de 3 à 6 ans pourrait être une offre qui pourrait intéresser des parents de la municipalité de Clerval !

SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIALE

Est-ce qu'un service de garde en milieu familiale à Clerval pourrait intéresser des parents de notre belle municipalité ?

Nous vous invitons à répondre via la page facebook de la municipalité par message, par courriel au clerval@mrcao.qc.ca !!!

Nous avons eu certaines demandes et voudrions voir si l'engouement pour ces offres de services pourrait intéresser plusieurs parents !!!

Merci d'avance de votre participation !!

Sauce à spaghetti maison



500 ml / 10\$

Au profit de la MDJ Clerval

Si vous désirez vous procurer de la succulente sauce à spag avec viande hachée de wagyu et légumes d'ici communiquez avec Stéphanie au bureau municipal ! Tout les profits amassés iront à la maison de jeunes !!! Vous pouvez aussi nous contacter par courriel au :
mdj.clerval@gmail.com

Merci à tous pour vos encouragements



Soirée au profit de la maison des jeunes

De Clerval

Nous vous invitons à une soirée sous la thématique

Jeux de cartes et jeux de sociétés !!

Où : Salle Municipale de Clerval

Quand : Samedi le 20 avril 19h00

Un service de bar vous sera offert et vous pourrez

Grignoter avec notre spécial Hot Dog et Nachos !!!

Nous vous attendons en grand nombre !

